

---

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2014-2015

---

4 DÉCEMBRE 2014

---

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015<sup>(1)</sup>

---

AMENDEMENT(S)  
DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

---

---

<sup>(1)</sup>Voir Doc. n°49 (2014-2015) n°1 à 8.

## TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par M. Philippe Dodrimont, Mme Virginie Defrang-Firket, M. Jean-Luc Crucke et M. Yves Evrard	3
2	Amendement n°2 déposé par Mme Marie-Martine Schyns, Mme Caroline Désir et Mme Olga Zrihen	3
3	Amendement n°3 déposé par Mme Françoise Bertieaux, M. Jean-Paul Wahl, Mme Carine Lecomte et M. Laurent Henquet	4
4	Amendement n°4 déposé par Mme Véronique Salvi, Mme Isabelle Emmery et M. Patrick Prévot	4

**1 Amendement n°1 déposé par M. Philippe Dodrimont, Mme Virginie Defrang-Firket, M. Jean-Luc Crucke et M. Yves Evrard** comme suit :

Le projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2015 est modifié

A.B.	Montant prévu au budget	Transfert	Nouveau montant prévu au budget
26.33.18.35 CE	2.978	+ 600	3.578
26.33.18.35 CL	2.978	+ 600	3.578
26.01.03.14 CE	500	- 100	400
26.01.03.14 CL	500	- 100	400
26.12.31.21 CE	1.400	- 200	1.200
26.12.31.21 CL	1.400	-200	1.200
26.12.03.03 CE	2.000	-300	1.700
26.12.03.03 CL	2.000	-300	1.700

\* \*  
\*

*Justification*

Cet amendement vise à augmenter le montant dévolu à l'AB 33.18.35 *Subventions aux centres sportifs locaux* d'un montant de 600.000 €. Cette augmentation est nécessaire afin de pouvoir verser aux centres sportifs locaux le même montant que les années précédentes et subventionner les dix centres reconnus supplémentaires.

Suite à cette augmentation, il convient, afin de garder le même solde budgétaire que celui figurant dans les documents budgétaires de diminuer les dépenses à hauteur de :

- 100.000 € pour l'AB 01.03.14 *Interventions financières en faveur du Bois Saint Jean*, l'amenant ainsi à 400.000 €, montant qui correspond au déficit prévu en 2015 (cf commentaires et observations de la Cour des Comptes) ;
- 200.000 € pour l'AB 12.31.21 *Promotion d'événements sportifs* qui correspondent à des

subventions décidées par le Ministre ;

- 300.000 € pour l'AB 12.03.03 *Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électricité* pour lesquels une augmentation de près de 50 % avait été prévue, ce qui, comparé à l'augmentation du coût de l'énergie, paraît excessif.

**2 Amendement n°2 déposé par Mme Marie-Martine Schyns, Mme Caroline Désir et Mme Olga Zrihen**

Article unique

Les moyens prévus au budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2015 sont ajustés comme suit :

Tableau. 1 – moyens prévus au budget en engagement

	Montant initial de dépenses (CE)	Modifications (CE)	Montant ajusté de dépenses (CE)
DO 50 AB 12.01.21 « Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services »	225	+335	560
DO 50 AB 41.01.21 « Subventions en faveur de recherches et d'études »	560	-335	225
DO 51 AB 33.05.76 « Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française »	415	+300	715

Solde +300

\* \*  
\*

Tableau. 2 – moyens prévus au budget en liquidation

	Montant initial de dépenses (CL)	Modifications (CL)	Montant ajusté de dépenses (CL)
DO 50 AB 12.01.21 « Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services »	225	+313	538
DO 50 AB 41.01.21 « Subventions en faveur de recherches et d'études »	538	-313	225
DO 51 AB 33.05.76 « Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française »	415	+300	715
Solde		+300	

\* \*  
\*

#### *Justification*

Il s'agit d'erreurs matérielles d'encodage des données budgétaires.

Le solde de l'amendement n°2 est intégralement compensé par le solde de l'amendement n°4.

#### **3 Amendement n°3 déposé par Mme Françoise Bertieaux, M. Jean-Paul Wahl, Mme Carine Lecomte et M. Laurent Henquet**

Le projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2015 est modifié comme suit :

A.B.	Montant prévu au budget	Transfert	Nouveau montant prévu au budget
51.01.02.90 CE	3.941	+ 4.181	8.122
51.01.02.90 CL	3.941	+ 4.181	8.122
52.01.06.90 CE	3.059	+ 2.800	5.859
52.01.06.90 CL	3.059	+ 2.800	5.859
11.01.03.02 CE	77.835	-6.981	70.854
11.01.03.02 CL	77.835	-6.981	70.854

\* \*  
\*

#### *Justification*

Cet amendement doit être lu en parallèle avec l'amendement n°3 au projet de décret-programme.

Cet amendement vise à rendre les montants enlevés par la Ministre à l'encadrement différencié. Pour calculer les nouveaux montants, il a été tenu compte des dernières prévisions d'inflations du Bureau fédéral du plan.

#### **4 Amendement n°4 déposé par Mme Véronique Salvi, Mme Isabelle Emery et M. Patrick Prévot**

##### **Article unique**

Les moyens prévus au budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2015 sont ajustés comme suit :

Tableau. 1 – moyens prévus au budget

Montant initial de dépenses (CE-CL)	Modifications (CE-CL)	Montant ajusté de dépenses (CE-CL)
-------------------------------------	-----------------------	------------------------------------

DO 20 AB 12.03.03 « Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon »	764	-300	464
DO 20 AB 33.09.13 « Formation des publics scolaires à la culture »	50	+3	53
DO 20 AB 33.45.13 « Subvention à l'ASBL "Halles de Schaerbeek" »	1.699	-3	1.696
DO 20 AB 33.12.13 « Subventions aux ASBL développant en partenariat avec les villes, des programmes de valorisation culturelle ou des grands événements culturels »	200	-100	100
DO 20 AB 33.14.13 « Subventions à des activités de création, de diffusion, de promotion et de formation des arts numériques »	300	+100	400
DO 22 AB 33.16.21 « Aide à la création littéraire »	749	+1	750
DO 22 AB 12.42.24 « Dépenses de toute nature relatives aux enquêtes sur le livre et la lecture, et à la promotion du livre »	15	-1	14
DO 24 AB 33.09.11 « Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région bruxelloise »	106	-96	10
DO 24 AB33.10.11 « Subventions aux institutions muséales privées reconnues »	10	+96	106
DO 24 AB 43.14.11 « Subventions aux musées publics reconnus liés à la Communauté française par conventions »	1.630	+3	1.633
DO 24 AB 63.52.11 « Subventions pour des dépenses d'équipement en vue de la conservation de biens culturels publics classés »	6	-3	3
DO 24 AB 33.38.14 « Subventions liées à des centres, destinées au développement de centres de documentation et de centres d'archives privées »	745	-10	735
DO 24 AB 33.40.15 « Subventions aux Centres de culture scientifique »	5	+10	15
Solde		-300	

	Ancien libellé	Nouveau libellé
DO 20 AB 33.01.13	Subvention liée à la cession des centres de prêt de la Médiathèque de la Communauté française	Subvention à la Médiathèque de la Communauté française de Belgique
DO 20 AB 33.03.13	Subvention à la Médiathèque de la Communauté française de Belgique	Subvention liée à la cession des centres de prêt de la Médiathèque de la Communauté française

\* \*  
\*

*Justification*

Il s'agit d'erreurs matérielles d'encodage des données budgétaires.

Le solde de l'amendement n°2 est intégralement compensé par le solde de l'amendement n°4.